

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Opéra Bastille Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie Paris DU 16 FEVRIER 2024 spectacle OPERA et visite sur PARIS avec 49 élèves et 4 accompagnateurs
La participation des familles est fixée à 40 €
Le coût prévisionnel du voyage s'élève à 2143.53 € TTC
La part du lycée est fixé à 183.53 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	18
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2023
Réuni le : 21/11/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 21
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Décision modificative pour vote N° 21-Prélèvement sur Fonds de roulement 50 000 €
répartition ALO VIABILISATION OVIAB 45 000 €
SRH VIABILISATION OVIAB 5 000 €

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	25
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0